

ABONNEMENT.

Saumur.	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
si chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames. —	30
Faits divers. —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 MARS

Chronique générale.

M. Ferry a demandé à la Chambre d'interrompre la discussion du scrutin de liste pour lui permettre d'aller demander au Sénat le vote immédiat du budget de 1885. La Chambre a permis. M. Ferry demande au Sénat d'accepter le dernier ukase financier de la Chambre, et bien que le vote ne soit pas encore émis à l'heure où nous écrivons, nous pouvons donner comme certain que M. Ferry aura ce qu'il demande.

Mais cette demande, M. Ferry l'a basée sur la nécessité de déposer immédiatement sur les bureaux des deux Chambres le budget de 1886. Or nombre de sénateurs doutent encore que ce dépôt soit effectué. Nous n'osons trop nous élever contre ce scepticisme qui a bien, M. Ferry en conviendra, quelques fondements.

D'ailleurs, quand bien même ce budget, dont les officieux nous indiquent déjà l'économie, serait déposé lundi ou mardi, rien ne nous dit que les commissions des finances et du budget ne recevront pas l'ordre de se hâter lentement. Or, ces commissions sont recrutées pour les trois quarts dans la majorité. Et pour la majorité, on le sait, aussi bien à la basse qu'à la haute Chambre, entendre c'est obéir. Déjà du reste les officieux nous avertissent « qu'en faisant toutes les diligences possibles il n'est pas certain que les commissions puissent arriver à déposer leur rapport assez à temps, vu la brièveté des délais, pour que la Chambre actuelle puisse voter avant l'expiration de son mandat le budget de 1886. »

Voyons! la ficelle ressemble par trop à une corde à puits et cette malice ne fera que confirmer les contribuables dans ces idées que le gouvernement ne veut, malgré ses protestations, servir le budget de 86 et la carte des nouveaux impôts qu'il nécessite qu'après les élections.

On le pensait déjà. On en sera certain maintenant.

Les amis de M. Waldeck-Rousseau ont fait courir hier au Sénat le bruit que ce ministre donnerait sa démission si la proposition relative au scrutin de liste était rejetée. Ils ajoutaient que M. Waldeck-Rousseau serait suivi dans sa retraite par plusieurs de ses collègues.

Ce serait navrant!

LES BRUITS PACIFIQUES.

Le correspondant parisien du *Standard* apprend de source chinoise qu'il y aurait beaucoup de chances pour la conclusion d'un arrangement avec la Chine, si le cabinet de Paris ne se montrait pas trop exigeant.

Nous lisons dans la *Republique française* :

« Il n'y aura de République indestructible en ce pays que le jour où les opinions essentiellement perturbatrices et subversives des anciens partis de monarchie seront considérées comme de simples thèses historiques sans action et sans portée dans le domaine de la politique positive et des affaires courantes. »

Comment la *Republique française* s'y prendra-t-elle pour mettre ce qu'elle appelle « les anciens partis » dans l'état d'impuissance où elle les souhaite?

Il n'y a qu'une manière d'en finir avec les anciens partis de la monarchie: c'est de nous donner, sous le nom de République, un gouvernement d'ordre, de sécurité, de prospérité, de paix, c'est-à-dire exactement le contraire de ce qu'est la République, de ce qu'elle a toujours été et sera toujours, dans notre pays.

LA FABRICATION DES ARMES DE GUERRE.

La commission relative à la fabrication des armes de guerre a définitivement adopté

les dispositions du projet du gouvernement, qui tend à la liberté de fabriquer et de vendre des armes de guerre réglementaires ou non et des munitions non chargées.

Contrairement à l'avis du ministre de la guerre, elle a admis la même latitude pour les munitions chargées et a introduit dans la loi la liberté, pour tous les particuliers, de détenir des armes de guerre et des munitions chargées, sans aucune formalité.

M. Lagrange a été nommé rapporteur.

Les communards de l'avenir auront beau jeu.

SECRETS D'ÉTAT

« Il est probable, annonce le *XIX^e Siècle*, que des poursuites vont être intentées contre M. Andrieux pour violation de secrets d'Etat. » Après les francs-maçons de la loge le *Parfait-Silence*, les francs-maçons du gouvernement s'émeuvent des révélations de l'ancien préfet de police. Mais M. Andrieux a eu vent de ce projet de poursuites; car il s'en occupe déjà dans son feuilleton de la *Ligue*. Voici comment il se défend contre « les officieux, pour la plupart anciens révolutionnaires, qui s'éprennent d'un amour tardif de la correction » :

« Après avoir trouvé que tous les moyens étaient bons pour jeter par terre les régimes précédents, les hommes qui sont au pouvoir prétendent s'approprier, pour consolider leur propre trône, toutes les traditions des monarchies qu'ils ont renversées. Sous une monarchie, le fonctionnaire qui rentre dans la vie privée conserve des obligations de gratitude et de fidélité envers la dynastie dont il fut et restera le serviteur. Mais, dans le système de nos institutions, quel est l'élément permanent au nom duquel on prétendra m'imposer les mêmes obligations? »

« Est-ce que je dois quelque chose au cabinet actuel? Est-ce qu'il n'est pas composé de mes adversaires? Est-ce qu'il n'of-

fense pas toutes les idées qui me sont chères? Est-ce qu'il ne barre pas le chemin aux espérances d'un meilleur avenir? Est-ce qu'il n'impose pas à mon pays une politique que j'abhorre? »

« Ce fut un député plutôt qu'un fonctionnaire qu'on appela en ma personne à la préfecture de police. Je m'efforçai, on le sait bien, d'y appliquer mes idées, non celle des gouvernements qui m'appellèrent ou me maintinrent à la tête de cette administration. J'y fus toujours l'adversaire des ministres de l'intérieur, mes prétendus chefs. J'en atteste M. Lepère et M. Contans: ni l'un ni l'autre ne dira que je fus pour eux un subordonné. Quand je servis leur politique, c'est que je ne pus faire autrement. Je donnai ma démission à la suite d'un conflit avec le ministre de l'intérieur. Je retrouve aujourd'hui au pouvoir la politique dont j'ai voulu me séparer. Je la combats avec mes armes; qu'elle les brise avec ses lois, si elle le peut. »

« Au nom de qui, au nom de quelle idée supérieure à nos discordes me demanderait-on le respect? »

« Ce sont ses intérêts que je sers, suivant mon intelligence et mon cœur. C'est à son appel que je crois répondre de la bataille où je suis engagé. Je reprends, après M. Jules Ferry, mais avec d'autres vues d'avenir, le travail des destructions nécessaires. »

M. Andrieux a raison : « ... AU NOM DE QUELLE IDÉE SUPÉRIEURE A NOS DISCORDS LUI DEMANDERAIT-ON LE RESPECT? »

L'heure devait venir pour la Révolution d'être blasphémée par ses adeptes. La République a tué le respect; elle a détruit du coup toutes les garanties sociales; son principe est en contradiction, comme ses œuvres, avec la notion même du gouvernement régulier.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 mars.

Notre place a une physionomie meilleure aujourd'hui, l'animation est plus grande, et toutes les valeurs de la cote se traitent en hausse.

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

II

LA FEMME DU BANDIT (suite).

Les affaires de l'association allaient mal, rarement les bandits rapportaient un butin en rapport avec les périls qu'ils bravaient, et souvent ils rentraient les mains vides. Je me rappelle encore leurs jurons et leurs cris de colère à l'issue d'une expédition dirigée contre la demeure où j'avais passé plusieurs années. A la place des richesses qu'ils espéraient y dérober, ils n'avaient trouvé rien à prendre. La baronne en partant avait dérobé tous les objets de quelque valeur qu'elle avait pu emporter.

Bernard prétendait que j'avais porté malheur à la troupe et que, depuis mon arrivée, rien ne lui réussissait. Il en résulta qu'on me traita avec un surcroît de mauvaise humeur et de brutalité. Mariette ne parvenait pas toujours à me protéger et me faisait voir son inquiétude. Elle prévoyait le moment prochain où il me faudrait entrer en lutte ouverte avec son mari, si je ne me résignais pas à devenir partie active dans sa vie criminelle. Moi-

même, j'étais anxieux, dans l'attente, lorsque la police se chargea d'amener le dénouement.

La journée avait été brûtante, la soirée fut orageuse, et ce fut par une pluie battante que les hommes rentrèrent. Ils étaient d'une humeur massacrante, ils avaient fait buisson creux, comme cela leur arrivait souvent, et ils éprouvaient le besoin de faire tomber sur quelqu'un le poids de leur irritation. Mariette et moi, nous nous trouvions à point pour recevoir la grêle d'injures et d'invectives. Quand il ne fut question que d'elle, elle prit patiemment les choses; elle savait qu'il n'y a pas à raisonner avec des gens pris de boisson; mais lorsque les outrages les plus grossiers et les menaces s'adressèrent à moi, elle prit chaudement ma défense; son langage et son attitude achevèrent de les exaspérer. Bernard surtout était hors de lui.

— Ah! tu crois, dit-il, qu'on nourrit ce blanc-bec à ne rien faire? Il faudra bien qu'il gagne son pain comme nous.

— En volant? dit Mariette.

— Pourquoi pas?

J'intervins alors dans la discussion.

— Vous me tuerez plutôt, dis-je.

— Ah! l'oiseau a appris à siffler. C'est là le résultat de tes leçons, Mariette; mes compliments.

Puis, s'adressant à moi :

— On ne te tuera pas, mon bonhomme, mais tu

quériras; j'ai mon projet.

Ce projet devait être dans ma pensée quelque chose d'affreux; il m'effraya plus que n'aurait fait une menace de mort.

Bernard était à moitié ivre; très-satisfait de son idée, il répéta :

— J'ai mon projet, demain on verra.

Il se mit à boire et ne tarda pas à s'endormir en murmurant encore :

— J'ai mon projet.

Ses camarades avaient fait comme lui, et bientôt la grotte retentit des ronflements sonores de toutes ces brutes. Je ne dormis pas de la nuit, Mariette non plus, nous étions dans les transes, l'orage continuait à mugir, la pluie tombait à torrents.

Le jour commençait à poindre lorsque le signal d'alarme partit des profondeurs de la grotte; presque aussitôt après on entendit le pas des hommes de la police. Les bandits, brusquement dégrisés, furent aussitôt sur pied et se précipitèrent vers l'issue qu'ils croyaient libre. Elle était gardée comme l'autre, il n'y avait pas de fuite possible, la résistance ne l'était pas davantage.

— Tu nous as trahis, dit un misérable en s'élançant le couteau levé sur Mariette, tu vas le payer.

Avant qu'il ne put exécuter sa menace, il fut saisi et chargé de menottes; ses complices eurent le même sort. Mariette était restée calme au milieu de cette irruption de la police. Elle profita de la

confusion qui régnait dans la grotte pour me dire :

— Viens vite, il faut que je te parle de ta famille.

Elle n'eut pas le temps d'en dire davantage. Avant que je pusse m'approcher d'elle, on la saisit et on la poussa rudement contre la muraille. Ma petite taille avait d'abord empêché de me voir.

— Tiens, dit en m'apercevant un des soldats du guet, un leveteau! La famille est complète.

Je fus lié comme les autres, et, après qu'on eut fouillé la grotte dans tous les sens, nous fûmes placés de manière à ne pouvoir ni nous échapper ni communiquer ensemble; puis, sous la conduite de notre escorte, nous traversâmes la grande rue de Montrouge. Quoiqu'il fût encore de bonne heure, on se mettait aux portes pour nous regarder passer. J'entendais les réflexions qu'on faisait à notre sujet.

— C'est la bande qui a pillé le château de Bonfontaine, disait l'un.

— Et massacré deux officiers de la maréchaussée, ajoutait l'autre.

— Et assassiné la comtesse de Péramont.

— Il paraît qu'on a trouvé dans leur repaire de l'or et des bijoux à remuer la pelle.

— Pourvu qu'on ne les laisse pas s'échapper, ces gens-là ont des amis partout.

— Tiens, regarde donc le petit : a-t-il l'air sournois et méchant! On voit bien qu'il est de la famille de ces gredins.

Nous passions déjà à l'état de personnages légendaires.

Le marché des rentes françaises montre plus d'activité, leurs cours s'élèvent : le 3 0/0 à 81.70, l'amortissable à 83.92, le 4 1/2 à 110.37.

L'action du Crédit Foncier se négocie en progrès marqué à 1,382.

Les obligations à lots des emprunts 1879 et 1880 ont donné lieu à de nombreuses demandes. A 456, les Communales 1879 ont déjà regagné une partie de leur coupon de mars. La Foncière 1879 se rapproche de 460, et au delà de ce cours elle aura encore de nombreuses étapes à franchir.

La Banque de Paris regagne du terrain à 771. Les mêmes tendances de fermeté sont conservées par la Banque d'Escompte qui est recherchée à 580.

La Société Générale très-ferme à 478. Rappelons que c'est demain samedi 21 mars que les guichets de cette Société s'ouvriront aux souscripteurs de la Compagnie Générale du Gaz pour la France et l'étranger. D'après les demandes reçues par correspondance et les derniers renseignements qui nous parviennent, le succès de cette affaire est assuré.

Le marché des Chemins Méridionaux montre beaucoup d'animation, leurs cours sont fermes à 701.50.

L'action Panama réactionne à 488.

L'Italien a un marché très-actif et se traite à 97.87, en hausse sur hier.

Nos chemins s'inscrivent en reprise : le Nord à 1,660, l'Est à 795, l'Ouest à 875.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

ARRESTATION DE L'ASSASSIN DE DOUCES.

Celui sur lequel portent les plus graves soupçons, comme assassin de la veuve Suzanne, née Anne Courtin, a été arrêté hier soir 20 mars, à Rougé, arrondissement de Châteauvibrant (Loire-Inférieure).

On se souvient de l'émotion causée à Douces et à Doué, le 23 février dernier, par la découverte du cadavre de cette femme, âgée de 79 ans, assassinée d'un coup de trique, puis la gorge, reposant sur un baquet, horriblement coupée par une serpe maniée d'une main vigoureuse qui avait presque séparé la tête du tronc.

Le misérable s'était soustrait à toutes les recherches de la police. Il avait changé de vêtements, de linge, et apporté à sa personne toutes les modifications possibles pour déjouer la gendarmerie. Il a, paraît-il, longtemps erré de ferme en ferme, couru divers chantiers, avec assez de succès. Il s'est enfin embauché comme garçon de ferme à Rougé, non loin de Châteauvibrant.

A quels sentiments a-t-il cédé? Une lettre adressée à son père, demandant de l'argent, est arrivée à la poste et a été arrêtée au passage. Elle contenait avec détail sa résidence. Grâce à une dépêche adressée aussitôt au parquet de Châteauvibrant par les soins de M. le procureur de la République de Saumur et M. le juge d'instruction, la justice est en possession de ce précoce assassin qui n'est âgé, on le sait, que de 49 ans.

Ramené par les soins de la gendarmerie, Courtin doit arriver demain soir à Saumur pour être écroué à la prison.

daires.

Chacun de nous eut l'honneur d'un cachot spécial, et l'instruction de notre procès commença. Lorsqu'on me conduisit devant le magistrat chargé de m'interroger, j'y allai sans crainte; j'étais confiant dans mon innocence, il me semblait qu'il me suffirait de dire la vérité pour dissiper tous les soupçons. Je répondis franchement, sans détour. Ma sincérité n'obtint pas le succès que j'attendais. Le vieux magistrat était un habile et honnête homme; mais, toujours en contact avec des criminels, il était devenu très-sceptique au point de vue de la probité humaine. A ses yeux, après avoir vécu dans un milieu si peu honorable, je devais être vicieux jusqu'à la moelle des os, et ma candeur était évidemment simulée.

Il me posa des questions captieuses, je ne soupçonnai pas même le piège, et par cela même je m'en tirai très-bien. Il en conclut que j'étais plus fort qu'il n'avait cru. Décidément, la police avait rendu un fameux service à la société en la débarrassant d'un précoce scélérat qui serait infailliblement devenu un criminel fort dangereux. Ce qui l'irritait surtout, c'était ma persistance à lui refuser les renseignements qu'il me demandait au sujet de la bande à laquelle j'avais été mêlé. Je ne pouvais lui dire ce que je savais, et ce que je savais était bien peu de chose.

Cependant l'accord parfait que présentaient mes

Trois douzièmes.

Les avertissements adressés aux contribuables indiquent qu'ils ont à verser la totalité de leurs contributions. Or, le Parlement n'a voté les dépenses générales que jusqu'à concurrence de trois douzièmes provisoires. On ne devrait donc faire figurer sur les avertissements que ces trois douzièmes. En tout cas, le percepteur ne peut réclamer que ces trois douzièmes, c'est-à-dire le quart des contributions afférentes à toute l'année. Ce quart seul est voté. En dehors de ce quart, toute perception est illégale. Tout agent du gouvernement qui percevrait au-delà des 3/4^e, serait passible de l'article 174 du Code pénal, ainsi conçu :

« Tous fonctionnaires, tous officiers publics, leurs commis ou préposés, tous percepteurs des droits, taxes, contributions, deniers, revenus publics ou communaux, et leurs commis ou préposés, qui se seront rendus coupables du crime de concussion, en ordonnant de percevoir, ou en exigeant ou en recevant ce qu'ils savaient n'être pas dû, ou excéder ce qui était dû pour droits, taxes, contributions, deniers ou revenus, ou pour salaires ou traitements, seront punis, savoir : les fonctionnaires ou officiers publics, de la peine de réclusion; et leurs commis ou préposés, d'un emprisonnement de deux ans au moins et de cinq ans au plus. — Les coupables seront de plus condamnés à une amende dont le maximum sera le quart des restitutions et des dommages-intérêts, et le minimum le douzième. »

SOCIÉTÉ DE TOPOGRAPHIE DE FRANCE.

Mardi, 24 mars 1885, à 8 heures du soir, salle de la Mairie de Saumur, 4^e conférence par M. Triboulet, sur la préparation aux promenades topographiques.

Le Président,
G. DOUSSAIN.

LE BLE ET LE PAIN.

On lit dans le *Journal des Campagnes* :

« ... Les boulangers ont augmenté le pain de cinq centimes par kilogramme. Que prouve cette augmentation? Rien, contre les droits protecteurs. En effet, la loi non-seulement n'est pas promulguée, mais elle n'a pas même encore été votée par le Sénat. Le blé a haussé cette semaine de 25 à 50 centimes. L'augmentation du pain n'a donc pas de raison. La mesure prise par les boulangers n'est pas très-honnête, de plus elle est maladroite. Une hausse de 50 centimes par 100 kilog. de blé ne comporte certes pas une augmentation de 5 centimes par kilog. de pain. Le blé est depuis longtemps excessivement bon marché; est-ce que le prix du pain n'est pas resté très-élevé? On ne baisse presque jamais, quelquefois on fait une très-petite concession, mais on fait monter le prix des denrées à un taux exagéré dès que la moindre hausse se produit sur la matière première. Nous disons que cette mesure est maladroite, car elle forcera la Chambre, qui n'a pas reculé devant l'augmentation des droits, à rétablir la taxe. »

réponses, l'expression de ma physionomie et peut-être les témoignages de Mariette modifieront peu à peu les dispositions du magistrat à mon égard; déjà son langage était devenu plus bienveillant, lorsque j'eus l'heureuse idée d'invoquer M. de Montmahé à l'appui de mes assertions. Ce nom produisit un grand effet sur lui.

— M. de Montmahé, le maître des requêtes? dit-il.

J'ignorais le titre que M. de Montmahé portait, mais le portait que je lui fis de mon protecteur dissipa tous les doutes.

— Je saurai si ce que vous affirmez est vrai, me dit-il, je verrai M. de Montmahé.

Le surlendemain, il revint accompagné de celui-ci; je le trouvai aussi bienveillant qu'il avait jusqu'alors montré de préventions contre moi.

— Pourquoi n'es-tu pas venu me trouver? me dit mon tuteur avec bonté, tu savais bien que ma maison t'était ouverte.

Il s'agissait de me tirer de là, ce n'était pas chose difficile. Mon âge, mes réponses plaidaient pour moi, le témoignage de M. de Montmahé acheva de convaincre le magistrat de mon innocence. Mais il y avait des formalités à remplir, elles demandèrent quelque temps. Enfin, je fus mis en liberté, et mon protecteur me conduisit dans sa demeure, située aux environs de la place Royale.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

La liberté... comme en Pologne.

Nous avons reçu, ce matin, la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

Il est bon, parfois, de signaler au public certaines menées de ces messieurs au pouvoir.

Un fait vient de se passer dans la commune de Rou-Marson, près Saumur, fait arbitraire, bien digne du régime actuel, et il n'est pas mauvais de le faire parvenir aux oreilles de nos honnêtes populations rurales.

Dans cette petite commune de 430 habitants, existait autrefois une société, — société de réunion et d'agrément. — Chaque dimanche, les habitants ayant besoin de délassement — (le corps, après une semaine de travail, a besoin de calme, de repos, et l'homme, enfin, se sent le besoin de se rapprocher de ses semblables) — allaient là passer quelques heures; ils jouaient à la boule; c'était leur passe-temps. Chacun est libre.

Cette société, présidée pendant quelques années par des hommes intelligents et d'ordre, s'est trouvée tout à coup bouleversée par deux ou trois purs, de ces hommes à qui le vin et la politique font tourner la tête.

Donc, plus de repos, le calme avait disparu, et l'honnête homme y trouvait le plus souvent l'insulte et le sarcasme.

Un jour vint où la majorité des gens tranquilles voulut se débarrasser de certains braillards. La société fut dissoute d'un commun accord; c'était bien rationnel, le bon grain s'était trié, mais une autorisation était nécessaire pour reconstituer une nouvelle société, et une pétition bien en règle, signée de quarante noms — quarante noms, c'est-à-dire tous les membres, moins sept ou huit. — Cette pétition est adressée à M. le Sous-Préfet. Qu'auriez-vous fait, Monsieur le Rédacteur? Certainement vous auriez approuvé cette société, tenant à rendre contents de paisibles propriétaires qui ne veulent pas de désordre. A la Sous-Préfecture, ordre est venu de parler autrement, et M. le Sous-Préfet a dû dire au Maire qu'étant anti-républicains, ils n'obtiendraient aucune autorisation.

Est-ce que nous reviendrions aux beaux jours de Demangeat? Le mot d'ordre vient de l'aimable Ferry. Ce que l'on n'oserait pas faire dans les villes, on le fait dans toutes les campagnes; ces malheureux ont divisé toutes les communes des environs de Saumur en vue des élections prochaines. Ces gens ne voient ni de haut, ni de loiz.

Pour en finir, les quelques tapageurs qui avaient été évincés jettent les hauts cris, font sonner bien haut leurs idées républicaines (quels républicains, grand Dieu!) se rassemblent, racolent quelques noms de ci, de là, de partout un peu, jeunes et vieux, présentent une pétition à l'autorité compétente, appuyée par certains hommes bien connus de tous et appréciés comme ils le méritent.

Voilà le fait. Quelle honte! Où allons-nous? C'est le cas de crier : Vive la liberté... comme en Pologne. Quarante honnêtes gens veulent se réunir pour quelques heures d'agrément; on ne le veut pas; ce sont des gens d'ordre, c'est toute une population honnête, toute une commune, et on dit à cette commune : — Nous ne voulons que vous vous amusiez ensemble. Le gouvernement ne veut pas; il a ses choisis, ses privilégiés : ce sont trois ou quatre républicains; à eux toute liberté, même celle de chanter faux la *Marseillaise* et de boire à satiété.

Bonne chance, messieurs les nouveaux sociétaires; nous, nous nous souviendrons aux élections prochaines!

BAILLOU DE LA BROUSSE.

Marson, 20 mars 1885.

LE MAIRE DE BLAISON.

M. Choleau, maire de Blaison, vient d'adresser au *Petit Courrier* une lettre qui est un vrai monument de naïveté ou d'impudence. Nous recommandons ce morceau instructif et précieux à toute l'attention de nos lecteurs :

Blaison, le 13 mars.

Monsieur le directeur,

Dans votre numéro du 8 mars courant, vous avez publié, sous le titre : *Un communiqué, s. v. p.*, un article portant qu'un percepteur de l'arrondissement d'Angers aurait

obtenu d'un fournisseur de l'une des communes de sa circonscription un mémoire majoré par lequel ce fournisseur reconnaissait avoir fait une fourniture de 384 fr., alors qu'en réalité cette fourniture n'aurait été que de 186 fr., et vous insinuez que la différence, soit 198 francs, serait restée à la disposition de ce comptable.

Evidemment, monsieur, vous avez voulu faire allusion à un mémoire de 361 fr. 60, dont le montant a été mandaté par moi, à la date du 42 décembre dernier, au profit de M. Léger, boulanger à Blaison.

En ma qualité de maire de Blaison et d'ordonnateur des dépenses de ladite commune, il est de mon devoir de rectifier les faits que vous alléguiez, — ne serait-ce que pour ne pas laisser planer plus longtemps sur notre percepteur une accusation aussi dénuée de fondement. Voici, du reste, les faits dans toute leur simplicité :

Le lavoir de Blaison ayant besoin de réparations urgentes, une souscription a été ouverte dans la commune et, pour compléter la dépense, la commission administrative du bureau de bienfaisance, par une délibération approuvée, a voté une allocation de 200 fr. à prendre sur les fonds de cet établissement.

Ce sont, en effet, ces 200 fr. (et non 195 francs) qui ont été portés sur le mémoire Léger. Ces 200 francs m'ont été fidèlement remis et je les ai versés au trésorier du comité chargé des réparations du lavoir qui m'en a délivré le reçu, etc.

M. Choleau termine en dégageant la responsabilité du percepteur, laquelle n'était point en jeu, et en requérant l'insertion de sa lettre.

Ce brave maire de Blaison, qui « requiert » l'insertion de sa lettre, est d'une naïveté qui désarme; il se ment dans l'illégalité et le gâchis administratif avec un sang-froid qui fait presque plaisir à voir, tant cela dépasse les limites des peccadilles inhérentes à la nature humaine. Quel homme! quel maire!

Résumons les aveux naïfs de M. Choleau. Il avoue :

1° Que lui, maire de Blaison, a engagé des dépenses pour le lavoir, sans avoir de quoi les payer;

2° Que n'ayant pas de quoi payer, il a eu l'ingénieuse idée de solliciter le Bureau de bienfaisance de le tirer d'embaras;

3° Que le Bureau de bienfaisance, dont il est président, lui a voté 200 fr. pour les dépenses du lavoir, qui n'est pas un service de bienfaisance;

4° Que pour dissimuler cette malversation, le maire s'est arrangé avec un boulanger, qui a, par mémoire fictif, réclamé pour 200 francs de pain, qu'il n'a pas fourni;

5° Que le maire de Blaison a vu et approuvé ce mémoire faux et, par mandat municipal, en a ordonné le paiement;

6° Que cette somme de 200 francs, indûment reçue par le boulanger interposé, a été en réalité perçue par M. le maire et détournée de son emploi normal, frustrant les pauvres d'un bien constitué pour eux.

On vient tout-à-l'heure de suspendre de ses fonctions le maire de la Daguevière, sous prétexte qu'il a négligé d'avertir tous les cabaretiers de sa commune de la licence à eux octroyée par le préfet de donner à boire jusqu'à minuit, le dimanche et le mardi gras; mais qu'est-ce que M. le préfet pense du maire de Blaison et de ses procédés administratifs et financiers?

L'ÉLECTION DE LA FLECHE.

M. de Neufbourg adresse cette circulaire à ses électeurs :

Mes chers concitoyens,

Mon premier soin, en apprenant le résultat du scrutin d'hier, est de remercier ceux d'entre vous dont j'ai obtenu la confiance.

Malgré les calomnies et les injures grossières qui m'ont été prodiguées sans pudeur par nos adversaires, vous êtes restés inébranlables dans votre conviction. Merci.

Le résultat du 45 mars est fait pour nous donner grande confiance dans un prochain avenir. Les exploités finiront par être démasqués et la vérité, comme la justice, triomphera tôt ou tard.

DE NEUFBOURG.

L'Union de la Sarthe nous édifie sur les procédés mis en œuvre par les républicains

pour faire élire M. Legludic député dans l'arrondissement de La Flèche.

« Voici, afin que nul n'en ignore, de quelle façon les républicains ont mené la campagne électorale, et comment il se sont mis en communication directe avec les électeurs. »

M. Leporché, après être allé « chauffer » la candidature de M. Legludic dans le canton de Noyant, revenait dimanche soir au Mans, à bride abattue. Pour travailler les électeurs, il s'était adjoint son agent électoral habituel, M. Poussin, dit le Petit Poulet (de Noyant).

Le Petit Poulet avait reçu l'ordre de rejoindre M. Leporché, avec les résultats électoraux de diverses communes; mais il avait manqué le train qui nous ramenait notre député, et il fut obligé d'attendre le départ suivant.

Débarqué à la préfecture, le Petit Poulet conte, dans la salle des Abeilles, à qui voulait l'entendre, comment les républicains en général et M. Leporché en particulier, savent « expliquer simplement et franchement les théories républicaines. » Le moyen est d'une simplicité toute spartiate.

Petit Poulet rassemble les électeurs au cabaret, fait venir des chopines au uns, boit « des gouttes » avec les autres, trinque avec chacun, tient tête à tous, et quand ils sont suffisamment « alloués » et entraînés par cette éloquence liquide et limpide, bien supérieure à celle d'un Démosthène, il entraîne eux unes les électeurs !

De l'aveu du Petit Poulet, les électeurs ruraux se font parfois tirer l'oreille, et il faut aller jusqu'à la « douzaine de chartrouse » (sic); mais, à force d'obsessions et de « tourterelles » on parvient, quand ils ont perdu leur sang-froid, à subtiliser le bulletin qu'ils avaient préparé et choisi; et on le remplace par un autre au nom du candidat républicain. « Car, » disait le Petit Poulet, « permamanière de conclusion, « les paysans » sont si bêtes, si bêtes ! »

Voilà de quelle façon respectueuse les amis de M. Leporché traitent les électeurs et respectent la conscience du peuple souverain !

Avis mortuaire.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part pour assister à la sépulture de M. RENARD père, place Saint-Michel, qui aura lieu demain dimanche 22 mars, à 4 heures de l'après-midi, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation.

Nous recommandons tout particulièrement la *Morue d'Islande*, vendue à l'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, 60 c. le 1/2 kil. et 55 c. par morue entière; — *Harengs hollandais*, fumés par le procédé Berghen, la pièce 40 c.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AMOUR ET CHOLÉRA
HISTOIRE ARRIVÉE

C'était le mois de juin. La nature avait revêtu ses habits couleur d'espérance. Sur le rivage comme sur le navire, les cœurs battaient d'amour, de tendresse, d'amitié. Les saluts s'échangeaient, les appels se croisaient, les mains se tendaient. On était heureux de les revoir, les marins, ces exilés de la terre, ces captifs de la mer; les fils, les frères, les époux, les pères, les amants partis depuis plus d'un an! Le cœur du capitaine Fageot bondissait dans sa poitrine. Une expression d'heureux enthousiasme illuminait ses traits. S'il eût osé, si son rôle de commandant du navire ne lui eût prescrit de penser à tous avant de penser à lui, il se fût précipité le premier vers le quai.

Sa femme, ses enfants, l'apercevaient. — Capitaine, murmura le major à son oreille, sois heureux, et que tout se passe comme nous l'espérons. Le capitaine suivait de l'œil sa famille qui, en canot, venait à lui. — Merci, dit-il, viens, voici ma femme.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

A PROPOS DE Manon.

Le dernier ouvrage de Massenet, qui sera représenté lundi à Saumur, obtient à Angers, ainsi que nous l'avons dit, un succès hors ligne. A Nantes, *Manon* a été jouée, comme à Angers, sous la direction du jeune maître. Voici ce que dit à ce sujet *l'Espérance du Peuple*, de Nantes :

« Il nous revient que Massenet, qui avait toujours été pourtant le compositeur le plus facile à satisfaire qui existât et qui trouvait habituellement moyen de faire des compliments à tout le monde, même à ceux qui le méritaient le moins, ce en quoi il n'avait pas tort après tout, les reproches ne faisant généralement pas chanter juste ceux qui chantent faux, et aller en mesure ceux qui ne savent pas le solfège; il nous revient, disons-nous, que Massenet a donné, à diverses reprises, pendant les répétitions de *Manon* et même pendant la représentation, des signes d'impatience d'autant plus sensibles qu'on n'y était pas habitué. Nous comprenons ces signes d'impatience et nous n'en voulons pas à l'aimable compositeur. Il venait de monter *Manon* à Angers, et là, dans cette petite ville, il avait trouvé un orchestre admirable, des chœurs parfaitement stylés, des chanteurs ne valant pas, il est vrai, ceux de l'Opéra-Comique de Paris, mais valant mieux que ceux de Nantes et, de plus, sûrs de leur affaire; si bien que les choses avaient marché toutes seules. Il arrive à Nantes, une grande ville et trouve les études de *Manon* aussi peu avancées que possible, si bien qu'un dialogue dans le genre de celui de la Cigale et de la Fourmi a dû s'échanger entre Massenet et ses interprètes.

« — Que faisiez-vous depuis un mois? leur demande le jeune maître.

« — Nous répétions et nous chantions, ne vous déplaît, répondent en chœur tous les exécutants.

« — Vous chantiez, j'en suis fort aise, et que répétiez-vous, s'il vous plaît?

« — Nous répétions et nous chantions la *Bamboula* ! »

« Nous ne savons ce qu'a répondu Massenet, peut-être rien du tout, tant son ahurissement a été immense; mais il a dû penser *in petto* qu'on aurait peut-être bien fait de répéter un peu moins la *Bamboula* et un peu plus *Manon*. — Toujours est-il que voici deux opéras de suite pour lesquels la petite ville (!!) d'Angers nous donne le pion. *Lakmé*, de Delibes, qui a fait à Nantes un four complet l'année dernière, grâce aux interprètes, a eu un immense succès à Angers, et il pourrait bien en arriver autant de *Manon*, ce qui tendrait à prouver que lorsque nous proposons une entente artistique entre nos voisins et nous, nous ne proposons peut-être pas une si mauvaise affaire pour notre ville. »

Manon à ANGERS.

La première représentation de *Manon* (le 4 mars) n'a été qu'une série d'ovations à l'adresse du grand compositeur qui a dirigé son œuvre avec une autorité, une vigueur et une foi qu'il a su communiquer à tous ses interprètes. Après la grande scène du troisième acte, des fleurs lui ont été offertes au nom des artistes et de la direction, et comme souvenir de son passage à Angers, un bronze d'art dû au talent bien connu de l'un de nos compatriotes, soutien dévoué de l'Association artistique, M. Georges de Chemellier.

L'interprétation de *Manon* a été aussi bonne qu'il était permis de l'espérer.

Manon à NANTES.

Rien ne peut exprimer l'enthousiasme du public quand la toile est tombée sur le dénouement; il a fallu que M. Massenet, — comme autrefois les têtes couronnées, — parût dans la loge officielle, pour s'entendre acclamer par toute la salle, pendant que l'orchestre, en guise de sérénade, lui jouait son *Menuet* déjà bissé tout à l'heure. La figure du charmant auteur rayonnait. — Poisse cet enthousiasme du public si spontané, si sincère, le décider à revenir pour la prochaine reprise du *Roi de Lahore*, et Nantes retrouvera encore des braves et des fleurs pour saluer son premier-né.

(Le Nantes-Lyrique.)

Manon à GENÈVE.

L'auteur des *Erinnyes*, du *Roi de Lahore*, d'*Hérodiade*, s'est révélé sous un nouveau jour dans *Manon*, dont la musique, pleine de mélodie, de charme, d'esprit, de sentiment et de passion, le pose définitivement et sans conteste au premier rang des maîtres de la nouvelle école française.

Si Massenet a été satisfait de M^{me} Heilbron, de MM. Talazac, Taskin, etc., de l'accueil du public parisien, il ne doit pas l'être moins des artistes du théâtre et du public de Genève où *Manon*, son nouveau chef-d'œuvre, va continuer le succès d'*Hérodiade*.

(La Scène de Genève.)

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 23 mars 1885,

MANON

Opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, de MM. Henri MEILHAC et Philippe GILLE, musique de J. MASSENET.

Décor nouveaux, peints par M. ALLAIN.

Distribution :

- Le Chevalier..... MM. Grandville.
- Lescart..... Dechesne.
- Le comte des Grioux..... Neveu.
- Guillot Morfontaine..... Laury.
- M. de Brétigny..... Bastin.
- L'hôtelier..... Boucher.
- Un sergent..... Demon.
- Manon..... M^{me} Dorian.
- Poussette..... Dupouy.

- Javotte..... Savigny.
- Rosette..... Marie Soll.
- La servante..... Jazon.
- Un soldat..... MM. Pascaud.
- Le portier..... Derrousseau.
- Joueurs, croupiers, gardes, voyageurs, voyageuses, marchands, marchandes, dames dévotes, promeneurs, promeneuses, cuisiniers, seigneurs.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 21 mars.

LILI, comédie-opérette en 3 actes, paroles de MM. Milland et Heuquequin, musique d'Hervé.

Dimanche 22 mars.

MANON, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, musique de J. Massenet.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 22 mars.

Les Jurons de Cadillac, comédie en 1 acte.
La VOLEUSE D'ENFANTS, drame en 8 actes, dont un prologue.

MAGASINS DU PRINTEMPS SAUMUR

AVIS

A L'OCCASION DE LA FÊTE DES RÉCOLLETS

Les Magasins du Printemps de Saumur — annoncent pour **lundi prochain, 23 mars**, une *Mise en Vente spéciale* de Robes et Vêtements pour

ENFANTS

Elle précédera de quelques jours seulement notre Grande Mise en Vente de toutes les Nouveautés — Vêtements — Toilettes de Printemps et d'Été — qui sera annoncée prochainement, et dont le succès nous paraît certain, car jamais nos Achats n'ont été aussi considérables et jamais nos Prix aussi réduits.

Nous vendrons également à partir du **lundi 23 mars**, une quantité considérable de Coupes et Coupons en Mérinos noir — Flanelles — Madapolam — Cotons — Cotonnades, etc., qui ont été faits dans le cours de la saison d'Hiver et pendant la période de notre Mise en Vente spéciale de Tissus de tous genres, qui vient d'avoir lieu et qui se continuera toute la saison avec les mêmes avantages.

MAGASINS DU PRINTEMPS

BOURSE DE PARIS

DU 20 MARS 1885.

- Rente 3 0/0..... 81 60
- Rente 3 0/0 amortissable..... 83 90
- Rente 4 1/2..... 105 »
- Rente 4 1/2 (nouvelle)..... 110 20

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Monsieur et Madame Fageot s'adoraient en effet. La famille, et même la famille à deux degrés (il y avait un tout petit-fils), n'avait pas diminué cette passion de leur jeunesse; les enfants, en naissant, ne les avaient pas désunis, comme il arrive trop souvent; ils avaient, au contraire, cimenté un lien qui n'avait pas non plus besoin d'eux pour être fort et durable. Peut-être devrions-nous dire que M. et M^{me} Fageot s'aimaient encore plus qu'au premier jour, quoique au premier jour ils se fussent adorés.

Inutile de chercher sur quelles qualités ou quels défauts était basé cet amour. L'amour ne se basant sur rien. L'amour étant par la seule raison qu'il est.

Le capitaine et sa jeune femme avaient vécu seulement un an de la vie de ménage; une lune de miel prolongée.

La première séparation, qui devait durer trois ans, avait été déchirante. L'épouse était alors âgée de dix-huit ans, le mari de vingt-quatre. A cet âge, les chagrins d'amour paraissent mortels. Fageot, simple officier de marine, n'avait pu emmener sa femme avec lui. Mais il lui laissait un enfant né au bout de dix mois d'union, un enfant dont le père aurait voulu entendre les premiers bêglements, un fils qui promettait de ressembler à sa mère, disait-il, tant l'amour est aveugle et clairvoyant.

Il laissait encore à sa femme une belle fortune,

et, sur le mont Faron, une bastide délicieuse pleine de gaieté et de souvenirs de bonheur.

C'était dans cette habitation qu'il l'avait retrouvée à son premier retour; que, depuis, elle avait vécu pendant ses absences; dans cette habitation qu'il allait retourner avec elle, au milieu d'une famille qu'il revoyait florissante.

A trente-huit et quarante-quatre ans, les époux étaient jeunes encore tous les deux; elle, blonde et jolie, bonne aussi, dévouée, n'ayant au jamais qu'une pensée, lui; qu'un espoir, lui; qu'un regret, lui; toujours lui; jeune mère, grande sœur de ses filles, élégante et enjouée; sans un pli sur le front, sans une ride au cœur. Lui, brun et sympathique, grand, distingué, honnête homme et ne vivant que pour ses affections, au nombre desquelles était son vaisseau, la *Myriame*, mais n'ayant eu qu'un amour, sa femme, sans une heure d'oubli, d'infidélité, de légèreté. Énergique, brave, sa faiblesse, c'était elle, une faiblesse adorable, terrible et meurtrière.

On disait dans le pays: heureux comme M. et M^{me} Fageot; amoureux comme M. et M^{me} Fageot. Les filles, en se mariant, rêvaient un ménage comme le leur; les garçons, plus expérimentés, désespéraient de s'en faire un.

C'était une fête dans le pays chaque retour du capitaine, tant on prenait part à ce bonheur inaltéré, qui répandait la sérénité et l'aisance aux alentours.

Fageot ayant serré sa femme dans ses bras après ses enfants qui se le disputaient :

— Un peu pâle! murmura-t-il, la contemplant avec tendresse.

Une légère teinte rosée remonta aux joues de la jolie femme.

— Ah! te revoilà comme au jour de notre mariage.

— Aussi jeune?

— Et plus jolie toujours.

Des voitures les attendaient sur le quai. Fageot pressa les mains de quelques amis accourus pour lui souhaiter la bienvenue, se sépara du major, en lui recommandant, sans savoir pourquoi, de revenir vite prendre à la bastide son domicile accoutumé, et fit monter sa femme avec lui dans le coupé qui leur était réservé.

— Cher, cher, s'écria celle-ci dès que la portière fermée, la voiture fut hors de la vue des curieux, il me semblait que j'allais mourir sans te revoir.

— Mourir!

Elle fondait en larmes.

— Qu'as-tu? mon Dieu!

— Rien; la joie à présent. Je pleure de bonheur. Te voilà enfin!

— Je t'aime!

— Je t'aime!

(A suivre.) JENNY TOUZIN.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE JEAN DURAND ET M^{lle} JULIETTE DURAND.

MM. les créanciers de la faillite du sieur Jean Durand et de la demoiselle Juliette Durand, négociants associés, demeurant à Nueil-sous-Passavant, sont avertis qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. Ludovic Proust, expert-comptable, demeurant à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le vendredi 10 avril 1885, à 9 heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, en la salle des faillites.

Le Greffier du Tribunal,
(276) GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE SERISIER, LUDOVIC.

Les créanciers de la faillite de Serisier, de Saumur, sont invités de nouveau à se rendre au Tribunal, le vendredi 27 mars 1885, à 10 heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite et l'affirmer devant M. le juge-commissaire.

Au cas où les créanciers convoqués de nouveau par le présent avertissement n'auraient pas encore remis au syndic de la faillite, ou au greffe du Tribunal, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre, des sommes par eux réclamées, ils sont priés de le faire sans retard et quelques jours avant la séance de vérification indiquée ci-dessus.

Le greffier du Tribunal,
(277) GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DECARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Decard, coiffeur-parfumeur, à Saumur, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, ou admises par provision, sont convoqués à se réunir le vendredi 3 avril 1885, à 9 heures du matin, en la chambre des faillites du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal,
GAUTIER.

Étude de M^e MAURICE, avoué-licencié à Chinon, rue de l'Épeau (Indre-et-Loire).

A VENDRE

Par suite de licitation,

En l'étude et par le ministère de M^e JARRY, notaire à Richelieu, commis à cet effet,

Le dimanche 19 avril 1885, à midi.

La nue-propriété du château de la Noblaye et de la ferme du même nom et leurs dépendances, comprenant : bâtiments de maître et bâtiments de fermiers, vastes servitudes, cour entre les bâtiments, jardins, vergers et parc de 19 hectares. La contenance totale de la propriété est de 71 hectares 55 ares 76 centiares, en un lot, sur la mise à prix de 120,000 fr.

L'usufruitière est âgée de 85 ans.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e MAURICE, avoué à Chinon (Indre-et-Loire).
2^o A M^e JARRY, notaire à Richelieu (Indre-et-Loire).

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, hôtel Blancler, place de la Bilange.

A VENDRE

Commune de Chacé

19 ares 25 centiares de TERRE, à l'Arpent-Cailleau ;
2 ares 75 centiares de TERRE, sous les Hayes.

Commune de Souzay

11 ares de TERRE, au Moreau. Le tout appartenant à M. Duveau. S'adresser à M^e AUBOYER. (225)

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, hôtel Blancler.

A VENDRE MAISON

A Distré.

Occupée par les Sœurs.

S'adresser, pour visiter, à M. AGNÈS, à Distré, et, pour traiter, à M^e AUBOYER.

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, hôtel Blancler, place de la Bilange.

A VENDRE La Pelouse

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Rue du Château de Launay, commune de Villebernier,

Avec JARDIN de 93 ares, cour, écurie et remise.

Jouissance de suite.

S'adresser à M^e AUBOYER. (226)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication,

Le dimanche 26 avril, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

UNE FERME

DITE

LAUNAYE

OU

LES MONTEAUX

Située commune de Vivy, d'une contenance de 18 hectares, actuellement exploitée par les époux BATAIS. S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA PROPRIÉTÉ

DE

LA VARENNE

Commune de Brain-sur-Allonnes, près Saumur, à 5 kilomètres du chemin de fer d'Orléans, comprenant :

Un joli Castel avec dépendances et jardin, et une Ferme y attenante consistant en bâtiments, terres et prés.

Le tout contenant 7 hectares et traversé par un cours d'eau vive très-poissonneux.

Facilités de paiement.

S'adresser audit M^e PINAULT.

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PITON, à Tours. (819)

A VENDRE UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n^o 8, et de la rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. GAELIN, rue d'Orléans, 25, ou à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE BOUTEILLES CHAMPENOISES

Double renforcées, 80 centilitres

S'adresser à M. Charles JADEAU, chef de caves, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (127)

A VENDRE

Un CHEVAL très-doux, s'attelant, avec petit panier-duc et harnais. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN

Joli CHEVAL noir

Agé de 4 ans, taille moyenne, pouvant être monté et attelé.

S'adresser au château de la Salle, Montreuil-Bellay. (251)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

VIN à VENDRE

Provenant du Clos de la Fuie (Saumur).

10 barriques, vin rouge 1884, à 130 fr. la barrique.

15 barriques, vin blanc 1884, à 110 fr. la barrique.

S'adresser à M. LUILLIER, à la Fuie, ou à M. GAZEAU, à l'Usine à gaz.

A LOUER

Maison de Campagne

A SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE

Avec cour, écurie, remise et jardin.

S'adresser à M. BIGEAU, propriétaire, Château de Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place. (152)

A CÉDER

Pour cause de décès,

UN FONDS DE FORGERON

EN TOUTS GENRES

A la Breille.

S'adresser à M^{me} RABOIN, à la Breille. (262)

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUTS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.

Magasins PICHAT, place du Roi-René. (831)

MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (peuvent être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

ON DEMANDE un employé, maison BAUNET et PINET, Saumur. S'adresser le samedi.

UN HOMME sérieux et de confiance demande du travail, le samedi et le dimanche excepté, ou pour quelques heures seulement.

S'adresser au bureau du journal.

Un JEUNE HOMME de 25 ans, demande une place comme jardinier ou pour soigner les chevaux. — Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de **Thés noirs extra** de la Maison **GUÉRIN-BOUTRON**, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

SIROP INCISIF DE HARAMBURE ET PÂTE PECTORALE
CENT VINGT ANS DE SUCCÈS
Prouvent qu'il est le meilleur remède pour guérir les maladies de poitrine, catarrhes, asthmes, Rhumes, toux, COQUELUCHE.
Rue Saint-Martin, 224, à Paris.
Prix : flacon 1 fr. 60. Boîte 1 fr. 50.
Se trouve dans les bonnes pharm.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITIRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGLURES et les CREVASSES en un ou deux jours.

Elle remplace avec avantage les Bains de Bâges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sociétés médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques (Lisez la Notice).

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupis, ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

CHOCOLAT

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (231)

En vente chez tous les libraires :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1890)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GODDET

On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois

ABONNEMENTS :

Édition mensuelle, sans annonces gravées..... 6

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive

29^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article sur tant les principaux faits de la semaine de nombreux articles et notes sur les colles, horticoles et de jardinage, jurisprudence rurale des recettes, géologiques et d'économie domestique ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs boursières, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros mensuels, sur demande.

Administration : 6, rue Cardinale, 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.